

RAPPEL HISTORIQUE

1 à 4 : L'Empire romain

- 1. De la République à l'Empire**
- 2. Le Haut-Empire romain**
- 3. Le Bas-Empire**
- 4. Empire et Barbares**



L'Empire romain au II^e siècle après Jésus-Christ
- - - - - Limites de l'empire

1. De la République à l'Empire.

La République (1) romaine (proclamée en 509 avant J.C.) se termine dans l'anarchie. Les généraux, fiers de leurs victoires, se disputent le pouvoir et le pays vit dans un perpétuel état de guerre civile. Après l'assassinat de César, en mars 44 avant J.C., la lutte pour le pouvoir se poursuit entre Antoine, maître de l'Orient et allié de la reine d'Égypte Cléopâtre, et Octave (2), le fils adoptif de César. La Bataille d'Actium (31 avant J.C.) voit la défaite d'Antoine et l'arrivée au pouvoir d'Octave. Proclamé *Auguste* (*celui qui augmente le bien de l'État*) par le Sénat, Octave prend le titre d'*imperator* et concentre tous les pouvoirs entre ses mains (27 avant J.C.). La monarchie impériale est née.

2. Le Haut-Empire romain.

On désigne sous le nom de Haut-Empire l'époque d'Auguste et de ses successeurs, jusqu'au III^e siècle de notre ère.

2.1 . Auguste et la conquête de la Germanie.

A un conquérant, César, succède un organisateur, Auguste, et les premières réformes visent la mise en valeur des territoires conquis et la défense des sujets de l'Empire. C'est dans ce cadre qu'Auguste va être amené à intervenir contre les Germains : en 16 avant J.C., de graves incursions barbares contraignent les légions impériales à pénétrer en Germanie pour y mener des expéditions punitives. Les campagnes de Drusus et de Tibère amènent, dans un premier temps, l'occupation du territoire jusqu'à l'Elbe mais après le désastre du Teutoburger Wald (9 après J.C.) où les trois légions du général romain Varus sont surprises et décimées par les troupes du chef des Chérusques, Arminius, la frontière est ramenée sur la rive droite du Rhin.

En dépit de cet échec, les expéditions vont se succéder outre-Rhin. Après huit ans de luttes incessantes et en dépit de nombreux succès, Tibère (3) décide de ne plus poursuivre la soumission de la Germanie et rappelle Germanicus (4) (17 après J.C.). La rive droite du Rhin est alors abandonnée. L'implantation romaine reste malgré tout très solide et les quelques incursions barbares en direction de l'Empire sont vite réprimées par les légions romaines.

(1) Forme de gouvernement où le pouvoir est exercé directement par le peuple ou par des représentants élus pour un temps et responsables.

(2) Octave (63 avant J.C. 14 après J.C.). Petit-neveu de César qui, dans son testament, l'avait adopté et fait son héritier.

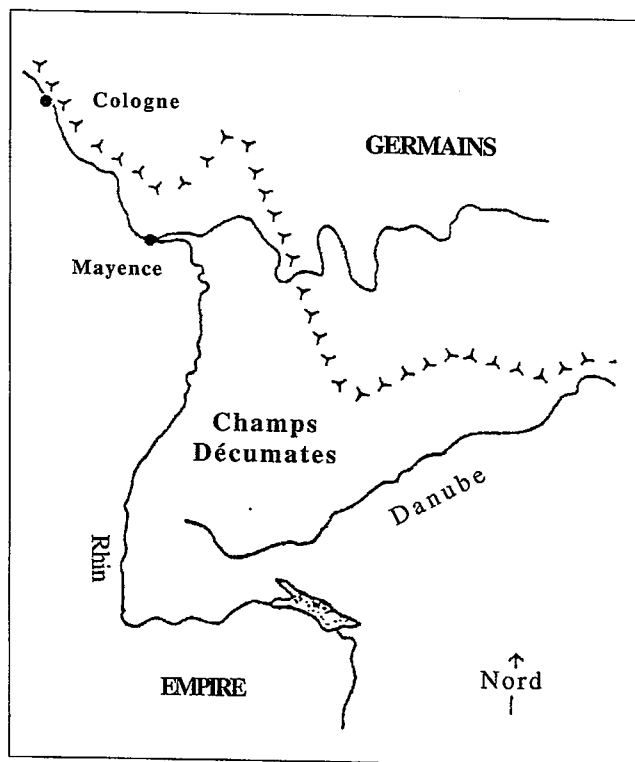
(3) Fils adoptif d'Auguste et frère de Drusus. Empereur de 14 à 37 après Jésus-Christ.

(4) Général romain, fils de Drusus, beau-fils d'Auguste et neveu de Tibère.

2.2. Mise en place du limes.

Alors que la frontière sur le Rhin est calme, l'Empire doit faire face à de graves menaces qui surgissent dans le secteur dessiné par les cours supérieurs du Rhin et du Danube, les Champs Décumates. Ce territoire, tel un coin enfoncé dans l'Empire, forme un dangereux couloir d'invasion, mettant les cols alpins et donc l'Italie du Nord à portée de main des Germains. Par ailleurs, soldats et marchands ne peuvent se déplacer en toute sécurité entre les provinces du Rhin et du Danube et sont obligés de faire un long détour par la Suisse actuelle.

Le contrôle de ce secteur présente donc une importance considérable pour Rome. Les empereurs, de Vespasien (69-79) à Antonin (138-161), vont s'employer à bloquer cet espace en conquérant l'ensemble des territoires qui le forment et en faisant édifier une ligne de défense continue entre les deux fleuves : le *limes*.



Le limes de Germanie au début du III^e siècle.

Ce système défensif comprend divers éléments :

- Une route frontalière, parallèle au *limes*, permettant le déplacement rapide des légions. Une palissade et un fossé aménagés le long de cette voie en assurent la sécurité.
- Une série de forts et de tours assurant la surveillance. A l'origine édifiés en bois et en terre, ces éléments furent reconstruits en pierre sous les règnes de Trajan (98 - 117) et d'Hadrien (117-138).
- Des ouvrages défensifs.
- Des camps militaires. Autour de ces camps vont fréquemment s'agglomérer toute une population civile de marchands, de commerçants et de colons avec leur famille. Certains donnèrent naissance à des villes, telles Strasbourg (*Argentoratum*) ou Mayence (*Mongontiacum*).

Ces divers éléments sont reliés entre eux par un réseau dense de routes.

2.3. Trajan et les dernières conquêtes de Rome.

Trajan mène ses légions au-delà des frontières d'Auguste. Il franchit le Danube et conquiert la Dacie. En Orient, il s'empare de la Mésopotamie, de l'Assyrie et de l'Arménie. Mais, pour conquérir ces territoires, Trajan a dû mobiliser les troupes affectées à la défense des régions occidentales de l'Empire. Conscient du manque d'effectifs propres à défendre ces nouveaux territoires, son successeur, Hadrien, fait le choix d'abandonner une partie de ces nouvelles conquêtes, ne gardant que la Dacie. Il organise les frontières de l'Occident. Le *limes* devient alors une ligne de défense quasi exclusive.

2.4. Force et faiblesse du limes.

A la fin du II^e siècle, l'Empire vit retranché derrière une ligne de défense longue de près de quatre mille huit cents kilomètres. Cette frontière commence au Firth de la Clyde (Écosse), traverse la Grande-Bretagne (mur d'Hadrien), reprend sur l'estuaire du Rhin, suit ce fleuve jusqu'aux Alpes suisses et longe ensuite le Danube pour atteindre finalement la mer Noire. Du fait de son étendue, il ne faut pas moins de quatre légions (soit vingt-quatre mille hommes) pour défendre la frontière rhénane et onze légions (soit soixante-six mille hommes) pour la défense du Danube.

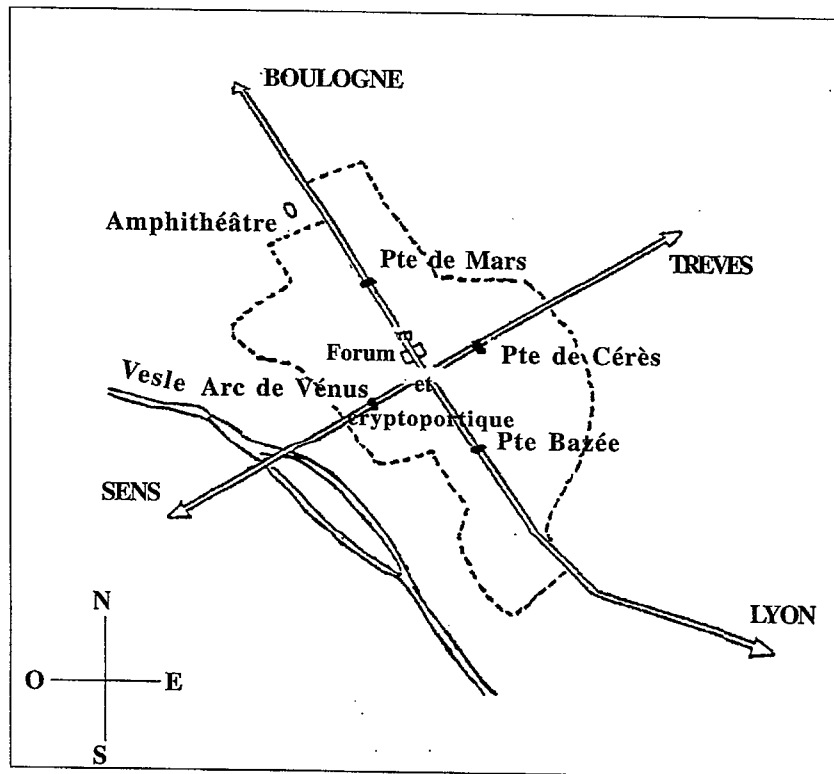
Comme toutes les lignes de défense statiques, si le *limes* peut s'opposer à des infiltrations, il ne peut résister à une forte attaque concentrée sur un point, d'autant plus qu'à l'arrière, n'existent ni véritable ligne de défense, ni troupes de réserve. En cas d'attaque massive, force sera de dégarnir les autres fronts pour renforcer la zone en péril. Par ailleurs, la sédentarisation des troupes entraîne un inévitable relâchement de la discipline chez les légionnaires. La cohésion et l'esprit de corps qui les animaient dans les guerres de conquête se diluent peu à peu et la protection de la " patrie " n'est plus le souci majeur.

L'existence du *limes* Rhin-Danube fut brève. Si les légions romaines purent résister aux attaques germaniques au cours du II^e siècle, affaiblies progressivement par des ponctions de troupes envoyées là où l'urgence se faisait sentir, elles ne purent s'opposer au passage des Barbares coalisés. Au milieu du III^e siècle, les Romains furent contraints d'abandonner leurs positions sur le *limes* puis d'évacuer les Champs Décumates. Une importante brèche était alors ouverte dans l'Empire...

2.5. Bref aperçu de Reims au Haut-Empire

Les Rèmes, alliés indéfectibles des Romains durant la conquête de la Gaule par César, jouissent d'une position politique et économique privilégiée. La ville de Reims (*Durocortorum*), qui est alors, avec Lyon, le plus important carrefour routier de la Gaule, a largement profité des bienfaits des conquérants reconnaissants. Dès Auguste, la cité des Rèmes fut promue *civitas foederata* (cité alliée) et dispensée du paiement du tribut marquant sa sujétion à Rome. Capitale de la Gaule Belgique et siège du gouverneur, la ville s'est largement développée pour devenir la plus importante cité de la Gaule septentrionale. A la fin du IIe siècle, la ville a été dotée de grands édifices publics et quatre arcs monumentaux, symbolisant la Paix Romaine, ont été érigés sur les deux grands axes de communication de la ville : la "porte de Mars" et la "porte Bazée", sur le *cardo* (axe Nord-Sud), la "porte Cérés" et "l'Arc de Vénus" sur le *decumanus* (axe Est-Ouest). Reims s'étend alors largement au-delà des anciennes fortifications gauloises.

C'est une ville sans défense que trouveront devant eux les premiers envahisseurs barbares, au milieu du IIIe siècle...



Reims au Haut-Empire
----- Limite des zones d'habitat dense

3. Le Bas-Empire

Le Bas-Empire est la période qui forme le début de la transition entre le monde antique et les temps médiévaux. On lui donne comme point de départ, soit la fin des Antonins en 192, soit celle des Sévères en 235, soit même les invasions de 275 ou encore l'avènement de Dioclétien en 284. La fin du Bas-Empire est marquée par la chute de l'Empire d'Occident, en 476.

3.1. L'affaiblissement politique des empereurs

1. La montée en puissance de l'armée

La défense des frontières a nécessité la création de nouvelles légions et l'utilisation de troupes mercenaires soldées. A Rome même, la garde prétorienne (9 000 hommes d'élite formant la garde personnelle de l'empereur) est constituée, la plupart du temps, de Barbares commandés par leurs propres officiers dont le rôle est plus souvent politique que militaire ; les Prétoriens sont en effet bien souvent impliqués dans l'assassinat de l'empereur en place.

2. Rivalité des généraux.

Dans chaque province, les généraux placés à la tête des légions s'appuient sur leurs troupes qui se sentent plus liées à leur supérieur qu'à un empereur lointain et ce, d'autant plus, que ce sont ces généraux qui les paient et leur permettent d'amasser du butin. Chacun d'eux a également à Rome toute une parenté sur laquelle il peut s'appuyer pour accéder au pouvoir suprême.

Le gouvernement de Rome est miné jusqu'au coeur par la corruption. L'accession au pouvoir de Septime Sévère (193-211) en est une parfaite illustration. : les Prétoriens ayant fait assassiner successivement l'empereur Commode et le vieux général Pertinax parce qu'il voulait réduire leur solde, la charge suprême est mise aux enchères et adjugée à un riche sénateur. Les légions du Danube de Septime Sévère marchent alors sur Rome et l'imposent comme empereur, ce qui provoque la révolte des troupes de Bretagne et de Syrie qui veulent l'Empire pour leur propre général. Quatre années durant, des combats acharnés vont opposer les prétendants.

Au cours du III^e siècle, quarante-cinq empereurs, dont vingt-neuf moururent assassinés, se succédèrent. Il y eut jusqu'à dix-neuf empereurs simultanément, chacun régnant sur la partie de l'Empire contrôlée par ses troupes.

3. Le système de la tétrarchie

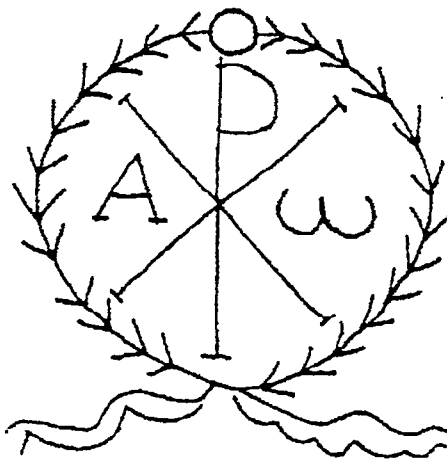
Dès la fin du III^e siècle, un redressement s'opère avec Dioclétien. Proclamé empereur en 284, celui-ci essaie d'arrêter la décadence. En 286, pour éviter une instabilité du pouvoir et comprenant que l'Empire est trop grand pour être dirigé par un seul homme, il en partage la direction entre un Auguste (co-empereur) d'Occident et un Auguste d'Orient. Le pouvoir est divisé, non l'Empire, Dioclétien se réservant le pouvoir suprême. Quelques années plus tard, en 293, chacun des deux empereurs fut assisté d'un empereur subordonné choisi par eux, le César. A la mort des Augustes, les Césars doivent automatiquement les remplacer. Constantin pense ainsi supprimer les troubles qui naissent à chacune des successions. L'Histoire montre qu'il n'en sera rien...

3.2. Constantin : le christianisme, religion reconnue

Constantin, proclamé empereur par ses troupes en 306, attaque l'empereur Maxence qui règne en Italie ; il lui livre bataille au pont Milvius, près de Rome (312). Maxence est vaincu et tué. Cette bataille est associée à un événement capital pour la chrétienté : l'alliance entre Constantin et le christianisme.

1. Le songe de Constantin

Lactance (250?-325?) un auteur chrétien à qui l'empereur avait confié l'éducation de son fils Crispus, évoque le songe que Constantin aurait eu la nuit précédant la bataille du Pont Milvius et sa mainmise sur tout l'Occident : "Constantin fut averti pendant son sommeil de marquer sur les boucliers le signe céleste de Dieu et d'engager ainsi le combat. Il obéit et marque le nom du Christ sur les boucliers, avec un X traversé de la lettre I infléchie vers son sommet. Munie de ce signe, l'armée tire l'épée...". Cette description correspond au Chrisme.



Le chrisme :

Le X (ch) et le P (r) en grec sont les deux premières lettres du nom du Christ.

Elles sont encadrées par deux autres lettres, A pour alpha et W pour oméga. Ce sont les première et dernière lettres de l'alphabet grec ; elles soulignent que Dieu est, comme ces lettres, le début et la fin de toutes choses.

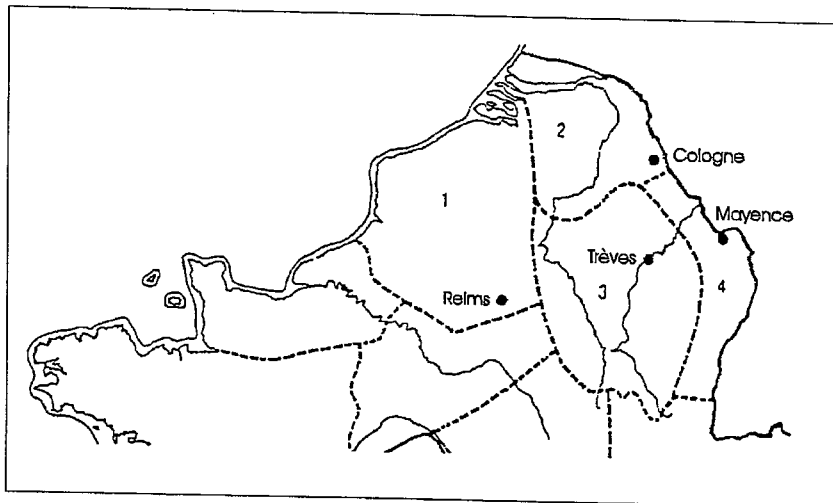
2. L'édit de Milan

En 313, Constantin et Licinius (son co-empereur), par l'édit de Milan, accordent aux chrétiens le droit d'exercer leur religion : "Moi, Constantin Auguste, ainsi que moi, Licinius Auguste, après nous être réunis heureusement à Milan pour discuter de toutes les questions touchant au bien public et à la sécurité générale, parmi les autres choses qui nous paraissaient devoir être utiles à la majorité des hommes, nous avons cru qu'il fallait régler, en tout premier lieu celles qui concernent le respect dû à la Divinité et, de la sorte, donner aux chrétiens et à tous la liberté de pouvoir suivre la religion que chacun voudrait, afin que tout ce qu'il y a de divinité au céleste séjour puisse nous être bienveillant et propice ainsi qu'à tous ceux qui sont placés sous notre autorité."

En 330, Constantin, qui dispose alors d'un pouvoir absolu et qui est vénéré comme un Dieu, décide que Byzance deviendra la capitale de l'Empire d'Orient sous le nom de Constantinople, Rome restant la capitale de l'Empire d'Occident.

3.3. Réorganisation administrative de l'Empire.

Sous l'empereur Dioclétien (284-305), suite à la réorganisation de l'Empire, la Gaule est partagée en 17 provinces ayant chacune à leur tête un gouverneur. L'unité administrative, dans chacune de ces provinces, est la cité (*civitas*), nom commun à la circonscription et au chef-lieu.



1
Belgique Seconde.

2
Germanie Seconde.

3
Belgique Première.

4
Germanie Première.

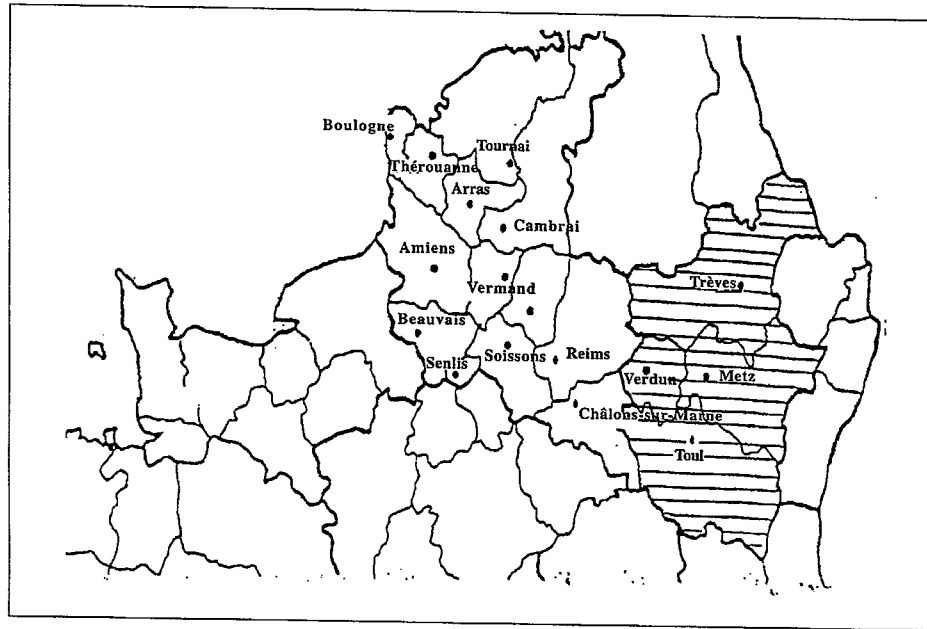
La Gaule septentrionale du Bas-Empire : limites des provinces

La province Belgique est partagée en Belgique I et en Belgique II, Trèves devenant la métropole de la Belgique Première (qui comprend également les cités de Metz, Toul et Verdun) et Reims devenant métropole de la province Belgique Seconde (*Metropolis civitas Remorum*).

La province de Belgique Seconde est alors divisée en 12 cités :

- Civitas Remorum (Rèmes) - Chef-lieu **Reims**
- Civitas Catalaunorum - (Catalaunes) - chef-lieu **Châlons en Champagne**
- Civitas Suessionum - (Suessions) - chef lieu **Soissons**
- Civitas Veromanduorum - Vermand, plus tard centre à **Noyon**
- Civitas Atrebatum - chef-lieu **Arras**
- Civitas Camaracensium - chef-lieu **Cambrai**
- Civitas Turnacensium - chef-lieu **Tournai**
- Civitas Silvanectum - chef-lieu **Senlis**
- Civitas Bellovacorum - chef-lieu **Beauvais**
- Civitas Ambianensium - chef-lieu **Amiens**
- Civitas Morinorum- (Morins) - chef-lieu **Thérouanne**
- Civitas Bononiensium - chef-lieu **Boulogne-sur-Mer**

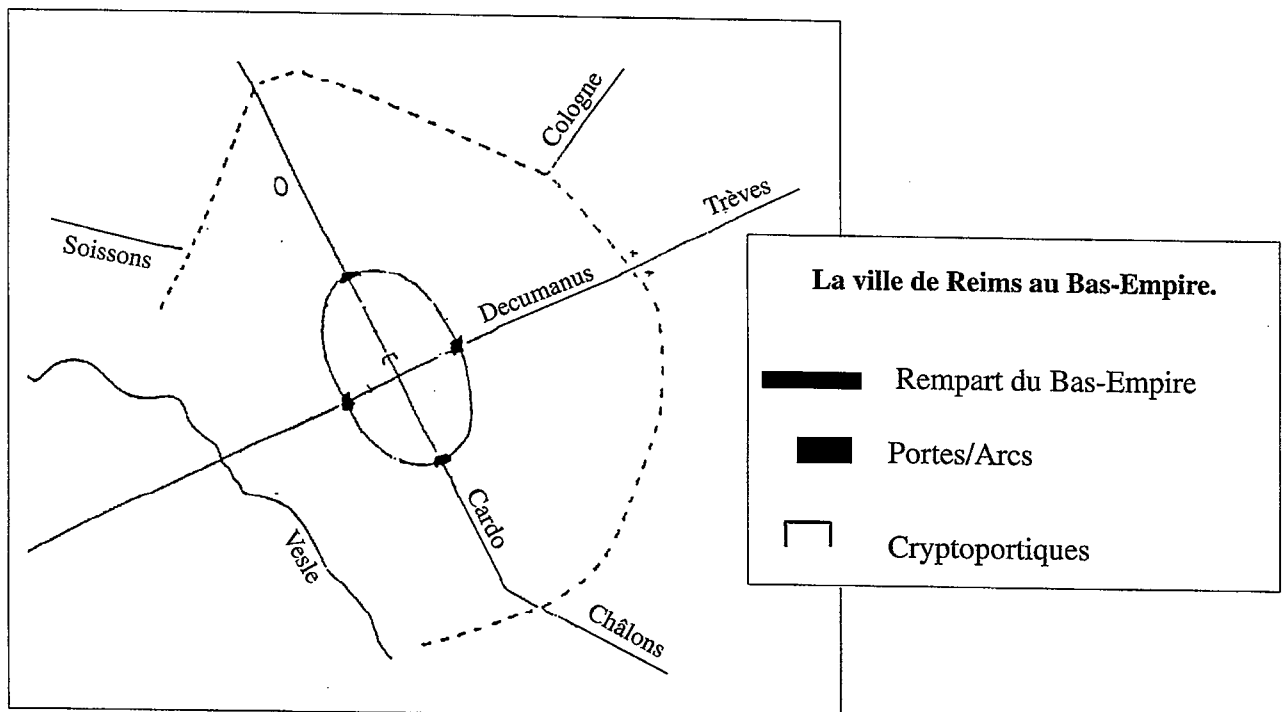
Ces divisions sont fort importantes, car elles furent adoptées par l'Église. A la tête de chacune de ces cités devait se trouver un évêque, l'évêque de la métropole prenant le pas sur les évêques des autres cités et devenant évêque métropolitain (et plus tard archevêque). Ces évêques, du fait de la dégénérescence du pouvoir, vont jouer, outre leur rôle pastoral, un rôle politique important, devenant souvent le seul pouvoir temporel permanent de la cité.



Les cités de la Gaule Belgique I et de la Gaule Belgique II

3.4. Bref aperçu de Reims au Bas-Empire.

Pour se protéger des envahisseurs, la ville s'est repliée derrière une puissante muraille qui prend appui sur les quatre arcs antiques, ceux-ci étant alors transformés en portes. Cette nouvelle enceinte, longue de trois mille mètres englobe une superficie de quelques soixante hectares. Les zones périphériques sont alors abandonnées.



4. Empire et Barbares ⁽¹⁾

4.1 Le limes, une zone perméable aux contacts.

Malgré les conflits épisodiques qui opposent fréquemment tribus barbares et légions romaines, des relations se nouent par-delà les frontières. Au I^{er} siècle, Tacite (vers 55-120) note que les Hermondures (Germains installés sur le Danube supérieur) “ *viennent quand ils le veulent, sans aucune garde. Tandis qu’à d’autres peuples nous faisons valoir nos armements et nos camps, eux, nous les introduisons dans nos palais et nos villas (...)* ”.

Outre les marchands, qui furent les premiers à franchir le *limes* pour commercer avec les tribus voisines, les troupes régulières cantonnées sur le Rhin et le Danube et les nombreux établissements de vétérans contribuent à l’instauration de relations avec les Barbares. En effet, après un temps de service fort long (vingt ans pour les légionnaires), les vétérans de l’armée romaine se voient octroyer une somme d’argent, des terres, des semences et du bétail et viennent s’établir comme agriculteurs là où ils ont servi. Nombre d’entre eux prennent alors pour épouse une femme du pays et une lente, mais sûre transformation de l’économie et de la société locale a lieu.

Par ailleurs, soucieux d’établir une barrière protectrice entre l’Empire et les tribus éloignées, les Romains, lorsqu’ils le peuvent, nouent des traités avec les tribus proches du *limes*. En échange de la protection de Rome, d’or et de fournitures diverses, les guerriers barbares doivent constituer une première ligne de défense en cas d’agression extérieure.

4.2. Les Barbares s’implantent dans l’Empire

Dès avant l’Empire, un grand nombre de guerriers barbares s’enrôlèrent à titre individuel ou furent enrôlés collectivement dans les armées romaines. Jules César, lui-même, dans la lutte qu’il menait contre Vercingétorix, avait fortement renforcé son armée avec des cavaliers Germains. Les empereurs successifs continuèrent à engager des Barbares pour servir dans les armées impériales. Ces soldats étaient enrôlés dans les unités auxiliaires (*alae*). Après un temps de service militaire plus ou moins long, ces recrues rentraient chez elles, fortes de l’expérience acquise dans les légions impériales.

A partir du II^e siècle, sous Marc-Aurèle, leur nombre augmenta dans de fortes proportions. Ainsi l’empereur Probus, après ses victoires sur les Alamans en 277-278 incorpora-t-il seize mille guerriers alamans dans les troupes frontalières.

Au III^e siècle et au IV^e siècle, les citoyens romains, à l’origine les seuls à pouvoir servir dans les légions ou les cohortes prétoriennes, ne furent plus assez nombreux. Les épidémies (la peste), les guerres civiles et la chute de la natalité avaient laissé des vides importants dans les rangs de l’armée. Pour les combler, force fut de faire appel à des Barbares soldés et un nombre important d’unités, servant sous le propre nom de leur tribu, fut intégré dans les légions.

(1) Pour les Romains, était considéré comme Barbare (du grec Barbaros) tout homme qui était étranger à la civilisation grecque ou latine.

Dès la fin du IV^e siècle, grâce à l'application du contrat de "fédération", de nombreux Barbares, venus s'installer dans l'Empire, purent y demeurer en qualité de fédérés (*foederati*). Ces groupes de Germains libres, et parfois des peuples entiers, tels les Wisigoths, purent s'établir à l'intérieur des frontières avec femmes et enfants en gardant leur autonomie, leur législation propre et leurs chefs nationaux. En vertu des lois de l'*hospitalitas*, on leur attribuait des terres prélevées sur les domaines publics ou privés. Ces fédérés commencèrent à dominer l'armée romaine et en particulier les unités d'élite, appelées *comitatenses*. Ces unités très mobiles, cantonnées près des villes principales avaient pour mission de se porter en n'importe quel point du *limes* pour arrêter les envahisseurs. La proximité de leurs cantonnements avec les communautés romaines accéléra l'assimilation de ces guerriers et des civils romains. Les chefs de ces groupes, que les historiens appellent "Germains impériaux", s'élevèrent au sommet de la hiérarchie militaire romaine. Certains Barbares comme les Francs Mérobaud ou Arbogast, le Vandale Stilicon ou le Suève Ricimer devinrent généraux en chef de toutes les armées. L'armée était de moins en moins romaine...

La présence des Barbares dans l'Empire, vue par Synésius de Cyrène, philosophe grec (vers 370 - vers 415) :

" N'est-ce pas un fait propre à provoquer l'étonnement que de voir ces Germains blonds nous donner des ordres dans la vie publique ? (...) On en a fait des alliés à la guerre, on les fait participer aux magistratures : on donne à ces corrupteurs de la République des portions du territoire romain ; l'empereur tourne sa générosité en clémence. Mais les Germains n'ont pas compris, comme il convient, la noblesse de ce geste. Enhardis, ils nous bafouent "

Discours sur la royauté

D'autres Barbares furent implantés, comme colons cette fois, sur le sol de l'Empire .:

Des prisonniers de guerre ou *dediticii* (c'est-à-dire " *soumis sans condition* "), furent déportés, parfois par tribus entières, à l'intérieur des frontières. Gardant leurs chefs et leur liberté individuelle, ils furent installés sur les grands domaines ravagés, soit ceux de l'empereur, soit ceux de riches propriétaires fonciers et fournirent des soldats aux légions.

A côté de ces *dediticii*, coexistait une autre catégorie de colons, implantés essentiellement sur le sol gaulois: les *lètes*. Les lètes (*laeti*), hommes semi-libres, sont d'anciens prisonniers des Barbares et notamment des Francs que ceux-ci ont dû restituer. On les assigne soit à des préfets romains soit à des propriétaires fonciers et on les établit avec leurs familles sur des terres "létiques", dans les régions dépeuplées ou dévastées de la Gaule. Ces terres concédées de façon héréditaire et inaliénable sont exemptes de l'impôt. Les lètes, tout comme leurs enfants, sont assujettis à l'obligation militaire. Ils veillent essentiellement aux passages des routes et des cours d'eau.